

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Mouvement au Comité de la Charte du Don en confiance : TERRE & HUMANISME OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



Terre & Humanisme
l'agroécologie à taille humaine



À l'issue de la période d'instruction de sa candidature, Terre et Humanisme a obtenu le label "Don en confiance" le 31 mai 2016. Cette labellisation signifie que Terre et Humanisme satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : transparence, respect du donateur, rigueur de la gestion, gestion désintéressée. Ce label est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Comité de la Charte du Don en confiance.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « *Je tiens à saluer les efforts fournis par Terre & Humanisme pour concrétiser son engagement dans cette démarche et respecter les exigences qu'elle implique. Ainsi, Terre & Humanisme rejoint le collectif des organisations labellisées "Don en confiance", auquel un nombre grandissant d'organisations souhaite adhérer dans le but de nourrir la confiance du public.* »

L'association **Terre et Humanisme**, initiée en 1994 par Pierre Rabhi, œuvre pour la transmission de l'agroécologie comme pratique et éthique de vie visant l'amélioration de la condition de l'être humain et de son environnement naturel.

En partageant l'agroécologie au Nord comme au Sud, l'association intervient dans la formation des acteurs pour accompagner le changement de pratiques agricoles et de paradigme sociétal vers une alternative éthique et politique au service de la vie, de l'autonomie alimentaire des populations et de la sauvegarde de la terre nourricière. Terre & Humanisme mène ses actions selon 3 axes :

- Sensibiliser - mobiliser : l'opinion publique, les bénévoles et les différents publics
 - Former - Transmettre : formation professionnelle, transmission des savoir-faire
 - Accompagner - Essaimer : soutien aux projets ayant des effets de levier vers le changement d'échelle
- Plus d'infos sur www.terre-humanisme.org

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :
http://www.donenconfiance.org/759_p_43852/organisations-labellisees.html

LE RÔLE DU COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

Le Comité de la Charte du Don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis plus de 25 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif. Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière. Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci : www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

 au Comité : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99

 www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu

 Twitter : @mapyntonga

Avec le
soutien de



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS